

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **14 novembre 2023 à 19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Simon Filiatreault, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Michel Dicaire-Acosta, conseiller stratégique et relations intergouvernementales et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

**RÉSOLUTION...
2023-11-576**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouts à l'ordre du jour :

- 19.1 Acceptation de proposition – Programme d'aide aux employés (PAE)
- 19.2 Acceptation de proposition – Service de télémédecine
- 19.3 Appui à la Ville de Sainte-Thérèse – Demande de financement du projet de réfection du Stade d'athlétisme Richard-Garneau – Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
- 19.4 Félicitations – Comité de candidature de Blainville – Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026
- 19.5 Transmission du projet de Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de Thérèse-De Blainville au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-11-577**

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2023**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du **17 octobre 2023**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2023-11-578

RÈGLEMENT 1661-1

Madame Nicole Ruel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1661-1 modifiant le Règlement 1661 interdisant la distribution de certains articles à usage unique** dont l'unique objet est de remplacer le numéro du règlement.

Madame Nicole Ruel dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1661-1 modifiant le Règlement 1661 interdisant la distribution de certains articles à usage unique**.

AVIS DE MOTION...
2023-11-579

RÈGLEMENT 1679

Monsieur Stéphane Bertrand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1679 décrétant les tarifs applicables à certains biens et services de la municipalité**.

Monsieur Stéphane Bertrand dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1679 décrétant les tarifs applicables à certains biens et services de la municipalité**.

AVIS DE MOTION...
2023-11-580

RÈGLEMENT 1683

Monsieur Francis Allaire donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1683 concernant la distribution d'imprimés publicitaires** dont l'objet est de régir la distribution d'imprimés publicitaires sur le territoire de la Ville dans un objectif de préservation de l'environnement.

Monsieur Francis Allaire dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1683 concernant la distribution d'imprimés publicitaires**.

RÉSOLUTION...
2023-11-581

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 24 OCTOBRE 2023**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **24 octobre 2023** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-582

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00108
ABRI D'AUTO PROJETÉ – HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE
(MARGE LATÉRALE TOTALE)
52, RUE SARAH-GARTH
(LOT 2 270 002)**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-10-06.4** du 24 octobre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Madame Nicole Ruel qu'il soit accordé au lot **2 270 002** du Cadastre du Québec (*52, rue Sarah-Garth*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une marge latérale totale de 3,20 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-308, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge latérale totale minimale de 4,5 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-11-583**

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00111
BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE PROJETÉ
(PLUSIEURS OBJETS)
465, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
(LOT 1 904 334)**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-10-06.2** du 24 octobre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard qu'il soit accordé au lot **1 904 334** du Cadastre du Québec (*465, boulevard du Curé-Labelle*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE :**

- **La localisation d'une aire de stationnement en cour avant permettant l'implantation de 5 cases de stationnement**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone C-259, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, les aires de stationnement sont autorisées dans les cours latérales et dans la cour arrière seulement;
- **L'implantation de 21 cases de stationnement**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, l'implantation d'un minimum de 26 cases de stationnement est prescrite;
- **Une proportion de 29 % de matériaux de parement extérieur de la classe 1 sur la façade arrière du bâtiment**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, tous les murs doivent être recouverts d'au moins 70 % de matériaux de classe 1.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-584

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00114
BÂTIMENT INDUSTRIEL EXISTANT
(LARGEUR MAXIMALE D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE)
660, BOULEVARD INDUSTRIEL
(LOT 1 903 450)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-10-06.3** du 24 octobre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat qu'il soit accordé au lot **1 903 450** du Cadastre du Québec (*660, boulevard Industriel*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE une entrée charretière donnant sur la rue Rolland-Brière d'une largeur de 14,5 mètres**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, la largeur maximale d'une entrée charretière est fixée à 12 mètres.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-585

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00115
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE EXISTANTE
(MARGE AVANT)
16, 71^E AVENUE EST
(LOT 2 271 715)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-10-06.1** du 24 octobre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel qu'il soit accordé au lot **2 271 715** du Cadastre du Québec (*16, 71^e Avenue Est*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE, pour le bâtiment principal, une marge avant de 5,5 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-319, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge avant minimale de 6 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-586

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00124
BÂTIMENT COMMERCIAL
(HAUTEUR DE SOURCES LUMINEUSES)
340, RUE LEGAULT
(LOT 6 226 024)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-10-06.5** du 24 octobre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat qu'il soit accordé au lot **6 226 024** du Cadastre du Québec (*340, rue Legault*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE des sources lumineuses (lampadaires) d'une hauteur de 7,5 mètres**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, la hauteur maximale d'une source lumineuse est fixée à 6 mètres.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-587

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2023-00112, 2023-00106, 2023-
00092, 2023-00122, 2023-00110 ET 2023-00116

ATTENDU les recommandations du 24 octobre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2023-00112	465, boulevard du Curé-Labelle Nouvelle construction – Bâtiment communautaire Recommandation C.C.U. 23-10-05.1 et plans (Annexe A)
PIIA – 2023-00106	64, rue du Nivolet Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 23-10-05.2 et plans (Annexe B)
PIIA – 2023-00092	615-617, boulevard du Curé-Labelle ÉCONOFITNESS Nouvelles enseignes murale et détachée Recommandation C.C.U. 23-10-05.3 et plans (Annexe C)
PIIA – 2023-00122	803, boulevard du Curé-Labelle TRIPLE V BARBIER ET SKINZ SALON D'ESTHÉTIQUE Nouvelles enseignes murales Recommandation C.C.U. 23-10-05.4 et plans (Annexe D)
PIIA – 2023-00110	832, boulevard du Curé-Labelle Déplacement d'une enseigne détachée communautaire Recommandation C.C.U. 23-10-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA – 2023-00116	1340, boulevard du Curé-Labelle DERMA STRUCTURE Nouvelle enseigne murale Recommandation C.C.U. 23-10-05.6 et plans (Annexe F)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2023-00112, 2023-00106, 2023-00092, 2023-00122, 2023-00110 et 2023-00116** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à F »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-588

AUTORISATION DE SIGNATURE
LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT
CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (S.C.F.P.)
SECTION LOCALE 2301, COLS BLEUS

ATTENDU le projet de lettre d'entente **2023-09-15** concernant quelques modifications aux heures de travail prévues afin de faciliter les opérations à la convention collective du *Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2023-09-15** avec le *Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus*, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-589

AUTORISATION DE SIGNATURE
LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT
CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (S.C.F.P.)
SECTION LOCALE 2301, COLS BLEUS

ATTENDU le projet de lettre d'entente **2023-09-12** concernant la création d'une banque de temps accumulé pour les employés temporaires afin de permettre une rémunération en cas d'absence à la convention collective du *Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2023-09-12** avec le *Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus*, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-590

AUTORISATION DE SIGNATURE
LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT
CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (S.C.F.P.)
SECTION LOCALE 5045, SECTEUR AQUATIQUE

ATTENDU le projet de lettre d'entente **2023-09-13** concernant la création du poste de « Moniteur jeunes sauveteurs » à la convention collective du *Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 5045, secteur aquatique*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2023-09-13** avec le **Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 5045, secteur aquatique**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-591

**AUTORISATION DE SIGNATURE
LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT
CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (S.C.F.P.)
SECTION LOCALE 2301, COLS BLEUS**

ATTENDU le projet de lettre d'entente **2023-09-13** concernant certains ajouts et corrections à la convention collective du **Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus**.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2023-09-13** avec le **Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-592

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CHARGÉ DE PROJETS EN ENVIRONNEMENT
ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE
SERVICE DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ
ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel de confirmer l'embauche de **M. Brian Tremblay-Rogowski** au poste-cadre permanent de « *Chargé de projets en environnement et transition écologique* » au Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, à compter du 4 décembre 2023, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-593

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CHAUFFEUR HOMME À TOUT FAIRE « C »
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour de confirmer l'embauche de **Mme Josée Corbeil** au poste permanent de « *Chauffeur homme à tout faire « C » de fin de semaine* » au Service des travaux publics, rétroactivement au 5 novembre 2023. Ce poste est accrédité par le Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301 – Cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-594

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CHEF AUX OPÉRATIONS – FORMATION
SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Michèle Murray de confirmer l'embauche de **M. Ian Ritchie** au poste permanent de « *Chef aux opérations – formation* » au Service de la sécurité incendie, à compter du 27 novembre 2023, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-595

DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 2023

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 septembre au 15 octobre 2023** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-596

MODIFICATION À LA STRUCTURE
DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter les modifications suivantes à la structure du **Service des ressources humaines** et d'approuver le nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Révision du poste d'« **Agent en acquisition de talents et gestion des systèmes intégrés RH** » qui passera d'un poste de classe 11 à un poste de classe 9;
- Création du poste de « **Conseillère généraliste en ressources humaines** » qui relèvera de la Conseillère en santé, sécurité et mieux-être;
- Nomination de **Mme Valérie Côté** au poste de « **Conseillère généraliste en ressources humaines** ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-597

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2023-076 P
SERVICES PROFESSIONNELS DE GRAPHISME
ANNÉE 2024

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **VOYOU COMMUNICATIONS INC.** pour les services de graphisme pour l'année 2024, au montant de **171 312,75 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de trois (3) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.132.00.414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-598

APPROBATION – RÈGLEMENT 1600-2

ATTENDU QU'en date du 17 octobre 2023, le *Projet de règlement 1600-2* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « *Loi* »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'approuver le *Règlement 1600-2 modifiant le Règlement 1600 décrétant un programme d'aide financière pour la rénovation commerciale et pour le remplacement d'enseignes détachées.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-11-599**

**ADOPTION DU CALENDRIER 2024 DES
SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que le Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année **2024** soit fixé comme suit :

23 janvier 2024
20 février 2024
19 mars 2024
16 avril 2024
14 mai 2024
11 juin 2024
9 juillet 2024
20 août 2024
17 septembre 2024
15 octobre 2024
12 novembre 2024
12 décembre 2024

QUE ces séances débutent à **19 h 30**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-11-600**

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE DE PARTENARIAT ET REPRÉSENTATION CCITB-
BLAINVILLE - SAISON 2023-2024**

ATTENDU l'entente soumise par la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville pour la saison 2023-2024, relative à de la commandite, de la publicité et de la représentation et abonnement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville, l'*Entente de partenariat et représentation* entre la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville et la Ville de Blainville pour la saison 2023-2024.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier la somme de 8 262 \$ à même les postes budgétaires *02.110.00.494, 02.110.00.693, 02.131.00.305 et 02.132.00.342.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-11-601**

**AUTORISATION - PARTICIPATIONS D'ÉLUS
À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'autoriser les membres du conseil identifiés à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à représenter la Ville aux différentes activités apparaissant à cette annexe et, le cas échéant, à ratifier ces participations.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée, le cas échéant, à rembourser aux membres du conseil leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives et à approprier les dépenses liées à ces activités à même les postes budgétaires 02.110.00.305, 02.110.00.310 et 02.131.00.305.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-11-602**

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Madame Nicole Ruel que **M. Philippe Magnenat** soit nommé maire suppléant pour la période du **15 novembre 2023 au 19 mars 2024 inclusivement**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-11-603**

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Michèle Murray d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-11-604**

**MODIFICATION D'UNE ENTENTE EXISTANTE
GESTION IMMOBILIÈRE PRIMEAU INC.
LOT 6 446 118
RUE JEAN-GUYON**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a vendu à **GESTION IMMOBILIÈRE PRIMEAU INC.**, par acte notarié signé le 7 juillet 2021, lequel a été publié au registre foncier de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 26 484 539, le lot 6 446 118 du cadastre du Québec (ci-après « Acte de vente »);

ATTENDU QUE selon les termes apparaissant à l'Acte de vente, **GESTION IMMOBILIÈRE PRIMEAU INC.** s'était engagée à construire ou à faire construire sur le terrain, au plus tard le 31 décembre 2022, une bâtisse ou un agrandissement du bâtiment situé sur le lot adjacent (6 079 276) dont la valeur minimum selon le rôle d'évaluation en vigueur à cette date serait de HUIT CENT MILLE DOLLARS (800 000 \$);

ATTENDU QU'en cas de défaut, le contrat prévoit notamment le droit pour la Ville d'imposer une pénalité égale aux taxes foncières que la Ville perd en raison de l'absence de bâtiment ou du fait que la valeur n'est pas atteinte;

ATTENDU QUE par sa résolution 2022-12-750, le Conseil a autorisé le report au 31 décembre 2023 de l'obligation de construire stipulée à l'Acte de vente;

ATTENDU QUE **GESTION IMMOBILIÈRE PRIMEAU INC.** demande une nouvelle prolongation du délai pour l'obligation de construire vu la conjoncture économique actuelle.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau :

D'APPORTER la modification suivante à l'entente existante entre la Ville et **GESTION IMMOBILIÈRE PRIMEAU INC.**, suite à la vente à cette entreprise du lot 6 446 118 du Cadastre du Québec, situé sur la rue Jean-Guyon, savoir :

- REPORT au 31 décembre 2024 de l'obligation de construire stipulée à l'Acte de vente et annulation de l'obligation de verser à la Ville une pénalité équivalente aux taxes foncières jusqu'à cette date.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-11-605**

**APPROPRIATION DE SOLDES DISPONIBLES
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT APPROUVÉS**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a entièrement réalisé la dépense décrétée de même que le financement permanent correspondant à l'objet des règlements d'emprunt mentionnés ci-dessous;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville peut utiliser des soldes disponibles lors d'un refinancement;

ATTENDU le refinancement de plusieurs règlements d'emprunt au montant de 10 085 000 \$ en date du 3 novembre 2023.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que soient appropriés les soldes disponibles en réduction de l'emprunt approuvé par le **ministère des Affaires municipales et de l'Habitation** aux règlements d'emprunt d'origine suivants, savoir :

Règlements	Montant à approprier
1564	136 943,64 \$
1565	9 040,51 \$
TOTAL	145 984,15 \$

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au **Service du financement municipal**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-11-606**

**DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS
AU 30 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, des états comparatifs suivants :

- Un état comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier en cours, à la date du **30 septembre 2023**, avec ceux de l'exercice précédent pour la période correspondante;
- Un état comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier en cours, à la date du **30 septembre 2023**, avec ceux prévus au budget de ce même exercice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-607

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois d'**octobre 2023** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-608

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ACHAT DE
PRODUITS D'ABAT-POUSSIÈRE
POUR L'ANNÉE 2024**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a reçu une proposition de l'**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (l'UMQ)** de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2024 avec possibilité de renouvellement pour les années 2025 et 2026;

ATTENDU les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE la proposition de l'**UMQ** est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour que la Ville de Blainville :

- **CONFIRME** son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'**UMQ**;
- **CONFIE** à l'**UMQ** le mandat de préparer en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaire aux activités de la Ville;
- **CONFIE** à l'**UMQ** la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées et, de ce fait, accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- **S'ENGAGE**, si l'**UMQ** adjuge un contrat, à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le soumissionnaire à qui le contrat est adjugé;
- **RECONNAISSE** que l'**UMQ** recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- **RECONNAISSE** que l'**UMQ** recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-609

MODIFICATION DU RÈGLEMENT 1676 AUTORISANT L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES 911 PHASE 2 ET DE CONTRÔLE DES ACCÈS, LE REMPLACEMENT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS ET L'EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX AU CENTRE RÉCRÉOAQUATIQUE, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 910 000 \$ À CES FINS

ATTENDU QUE le 19 septembre 2023, le conseil adoptait le *Règlement 1676 autorisant l'acquisition et le remplacement d'équipements informatiques 911 phase 2 et de contrôle des accès, le remplacement de véhicules et d'équipements et l'exécution de divers travaux au centre récréoaquatique, et un emprunt de 2 910 000 \$ à ces fins*;

ATTENDU QUE l'article 2 dudit règlement prévoit le remboursement de la totalité de l'emprunt sur une période de 20 ans;

ATTENDU QUE suite à son analyse du Règlement 1676, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation demande de modifier la période d'amortissement afin qu'elle reflète plus adéquatement la durée de vie des différents objets du règlement;

ATTENDU les dispositions de l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* qui permettent au conseil de modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et n'augmente la charge des contribuables que par la réduction de la période de remboursement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Francis Allaire que l'article 2 du Règlement 1676 soit remplacé par le suivant :

- « 2. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme d'UN MILLION QUATRE CENT QUATORZE MILLE DOLLARS (1 414 000 \$) sur une période de **dix (10) ans**, NEUF CENT CINQUANTE-DEUX MILLE DOLLARS (952 000 \$) sur une période de **quinze (15) ans** et CINQ CENT QUARANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (544 000 \$) sur une période de **vingt (20) ans** ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-610

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
REEMPLACEMENT D'UN RÉSERVOIR D'EAU CHAUDE
À L'ARÉNA**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la proposition de la compagnie **MÉCANIQUE NORTHERM INC.** pour le remplacement d'un réservoir d'eau chaude à l'aréna, au montant de **74 089,89 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1616.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Marie-Claude Perron quitte la séance à 20 h 26.

RÉSOLUTION...
2023-11-611

**LOCATION DE GLACE
SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2023
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
ET SPORTIF DE ROSEMÈRE**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'autoriser le paiement de la facture numéro 15-2023 au montant de **41 518,99 \$ taxes incluses**, de la **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF DE ROSEMÈRE**, pour la location d'heures de glace pour la pratique de patinage de vitesse, pour la période de septembre à décembre 2023, conformément au protocole d'entente, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.748.00.511.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-612

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2020-048 P
COLLECTE, TRANSPORT, ÉLIMINATION ET/OU
RECYCLAGE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

ATTENDU QUE par sa résolution **2020-10-487** adoptée le 13 octobre 2020, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **TRIUMVIRATE ENVIRONMENTAL (CANADA) INC.** pour la collecte, le transport, l'élimination et/ou le recyclage des résidus domestiques dangereux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire de renouveler le contrat de la compagnie **TRIUMVIRATE ENVIRONMENTAL (CANADA) INC.** pour la collecte, le transport, l'élimination et/ou le recyclage des résidus domestiques dangereux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, au montant de **62 303,69 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.452.10.446*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-613

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2021-111
GESTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE
MARCEL-AYOTTE

ATTENDU QUE par sa résolution **2021-12-702** adoptée le 14 décembre 2021, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **SIMO MANAGEMENT INC.** pour la gestion du réservoir d'eau potable Marcel-Ayotte pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de renouveler le contrat de la compagnie **SIMO MANAGEMENT INC.** pour la gestion du réservoir d'eau potable Marcel-Ayotte pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, au montant de **30 613,16 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.413.00.414*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-614

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2021-116 P
ACQUISITION DE PIERRE ET D'ABRASIF ROUTIER AB-5

ATTENDU QUE par sa résolution **2021-11-637** adoptée le 23 novembre 2021, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **CARRIÈRES UNI-JAC INC.** pour l'acquisition de pierre et d'abrasif routier AB-5 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de renouveler le contrat de la compagnie **CARRIÈRES UNI-JAC INC.** pour l'acquisition de pierre et d'abrasif routier AB-5 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, au montant de **74 722,48 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02.322.00.621 (33 257,90 \$) et 02.330.00.621 (41 464,58 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-11-615**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a adhéré, par la résolution 2023-01-017 de son conseil municipal, adoptée à la séance ordinaire du 24 janvier 2023, au regroupement de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'octroi d'un contrat d'assurance collective pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ a lancé un appel d'offres public afin d'obtenir d'un assureur, une tarification spécifique pour chaque municipalité et organisme municipal pour les régimes d'assurance collective des employés des municipalités et organismes municipaux membres du regroupement formé;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions et à leur analyse, le contrat pour la fourniture d'assurance collective pour le regroupement a été accordé à Beneva;

ATTENDU QUE le cahier des charges comportait un volet d'options à adhésion volontaire par les municipalités pouvant être offert par l'assureur ou un partenaire identifié dans l'offre;

ATTENDU l'offre de Telus Santé Virtuelle inc. pour le service de programme d'aide aux employés (PAE).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'accepter la proposition de la compagnie **TELUS SANTÉ VIRTUELLE INC.** pour le service de programme d'aide aux employés (PAE), au montant annuel de **25 480,00 \$ taxes incluses**, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, avec possibilité de renouvellement, d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tout document pour donner effet à la présente résolution et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.160.00.414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-11-616**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
SERVICE DE TÉLÉMÉDECINE**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a adhéré, par la résolution 2023-01-017 de son conseil municipal, adoptée à la séance ordinaire du 24 janvier 2023, au regroupement de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'octroi d'un contrat d'assurance collective pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ a lancé un appel d'offres public afin d'obtenir d'un assureur, une tarification spécifique pour chaque municipalité et organisme municipal pour les régimes d'assurance collective des employés des municipalités et organismes municipaux membres du regroupement formé;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions et à leur analyse, le contrat pour la fourniture d'assurance collective pour le regroupement a été accordé à Beneva;

ATTENDU QUE le cahier des charges comportait un volet d'options à adhésion volontaire par les municipalités pouvant être offert par l'assureur ou un partenaire identifié dans l'offre;

ATTENDU l'offre de Telus Santé Virtuelle inc. pour le service de télémédecine.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter la proposition de la compagnie **TELUS SANTÉ VIRTUELLE INC.** pour le service de télémédecine, au montant annuel de **31 850,00 \$ taxes incluses**, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, avec possibilité de renouvellement, d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tout document pour donner effet à la présente résolution et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.160.00.414*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-617

**APPUI À LA VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE
DEMANDE DE FINANCEMENT DU PROJET DE RÉFECTION DU
STADE D'ATHLÉTISME RICHARD-GARNEAU
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE
AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES
ET DE PLEIN AIR**

ATTENDU QUE le Stade d'athlétisme Richard-Garneau fait l'objet d'un partenariat entre la Ville de Blainville, la Ville de Sainte-Thérèse et le Centre de services scolaire des Mille-Îles;

ATTENDU QUE le projet de réfection du Stade d'athlétisme Richard-Garneau fait l'objet d'une demande de financement de la Ville de Sainte-Thérèse dans le cadre du **Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air**;

ATTENDU QUE ce projet répond aux besoins des athlètes, mais aussi aux besoins des citoyens de l'ensemble de la région;

ATTENDU QU'il est essentiel d'investir dans les infrastructures existantes afin de maintenir le développement des athlètes et favoriser l'excellence de ceux-ci;

ATTENDU QUE le Stade d'athlétisme Richard-Garneau se doit d'être un lieu propice à un entraînement de qualité et sécuritaire;

ATTENDU QUE ce projet permettra également d'initier les jeunes et les moins jeunes, à la pratique des sports et aux bienfaits de l'activité physique et que le sport fait partie intégrante de notre culture et est le symbole de notre dynamisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'appuyer la demande présentée au **Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air** pour la réfection du Stade d'athlétisme Richard-Garneau de la Ville de Sainte-Thérèse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-618

**FÉLICITATIONS
COMITÉ DE CANDIDATURE DE BLAINVILLE
FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2026**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur David Malenfant que des félicitations soient adressées au comité de candidature de Blainville et son président, **M. Mathieu Poirier**, pour leur effort collectif dans la poursuite d'un objectif commun, soit de recevoir la 60^e Finale des Jeux du Québec en 2026 à Blainville, ainsi que pour leur dévouement et leur travail acharné tout au long du processus, qui ont su se démarquer avec leur cohésion d'équipe et leur capacité à relever ce défi de manière exemplaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-11-619

**TRANSMISSION DU PROJET DE PLAN RÉGIONAL
DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DE LA MRC
DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE AU MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET
DES PARCS**

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*, la **MRC de Thérèse-De Blainville** (ci-après « **MRC** ») est tenue d'élaborer et de mettre en œuvre un *Plan régional des milieux humides et hydriques* (ci-après « *PRMHH* ») à l'échelle de son territoire;

ATTENDU QUE la **MRC** doit transmettre un projet de *PRMHH* au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ci-après « **MELCCFP** ») pour approbation, et ce, au plus tard le 16 décembre 2023;

ATTENDU QUE le projet de *PRMHH* a été élaboré en co-construction et en concertation avec les sept villes constituantes du territoire de la **MRC**, le tout, dans le respect des exigences de la démarche du **MELCCFP**;

ATTENDU QUE la Ville a été consultée pour les choix de conservation et la stratégie de conservation concernant les éléments de son territoire;

ATTENDU QUE ces choix de conservation et cette stratégie de conservation, inscrits au projet de *PRMHH*, reflètent la volonté de conservation des milieux humides et hydriques de la Ville;

ATTENDU QU'autant la **MRC** que ses villes constituantes sont unanimes sur le fait que la mise en œuvre du *PRMHH* ne pourra se concrétiser efficacement que par l'entremise d'une volonté de l'ensemble des parties prenantes, dont le soutien financier adéquat et durable de la part des instances gouvernementales.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel :

QUE la Ville de Blainville approuve les choix de conservation et la stratégie de conservation du projet de *Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)* concernant les éléments de son territoire;

D'accepter que la **MRC** transmette le projet de *Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)* au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (**MELCCFP**) afin que ce dernier puisse l'étudier et l'analyser et de joindre sa voix à celle de la **MRC** en vue de rappeler et de sensibiliser les instances gouvernementales au fait que la mise en œuvre du *PRMHH* ne pourra se concrétiser réellement et efficacement que par l'entremise d'un soutien financier adéquat et durable dans le temps et l'espace.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2023-11-620

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour que la séance soit levée à 20 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER